

## Compte-rendu du Conseil d'Administration Jeudi 25 novembre 2021 Collège CHANTENAY Nantes

### Étaient présents

#### Représentants des parents d'élèves

Monsieur BONO  
Monsieur STOGG OFF  
Madame CHARPENTIER  
Madame BENOIT-TEXIER  
Madame HALLIDAY  
Monsieur LE BERRE  
Madame BABOUCHE

#### Représentants de l'administration

Madame LEMAIRE, Adjointe Gestionnaire  
Monsieur CLOUET, Principal  
Madame GARCIA, Principale Adjointe  
Monsieur CAZAUX, directeur de SEGPA  
Monsieur HALLEREAU, CPE

#### Représentant des élèves

Anouk GARCION

#### Représentants des personnels

##### Enseignants / Éducation

Madame ALLAIN  
Monsieur FERREC  
Monsieur LAVAT  
Monsieur MAMPOUYA  
Madame POULAIN  
Monsieur PERRIER  
Monsieur VIEL

##### Représentants des personnels ATSS

Madame JACQUES  
Madame NGUYEN  
Monsieur ROUSSEAU

### Étaient excusés

#### Représentants des collectivités territoriales (département)

#### Représentants des collectivités territoriales (Nantes Métropole)

#### Personnalité qualifiée

Mme PAHUN  
M MARTIN  
M CHEVRIER

Quorum atteint (16) : 23 membres du CA présents  
Début de séance : 18h05

### **INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Le chef d'établissement présente les membres présents et installe le nouveau CA.

## **APPROBATION DU PV DU CA PRÉCÉDENT**

Le procès verbal du précédent CA est approuvé à l'unanimité.

Vote à l'unanimité pour le PV du CA du 04/10/2021

**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CA**

Le règlement intérieur du CA est annexé.

Vote à l'unanimité pour le règlement intérieur du CA

**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## **INSTALLATION DES COMMISSIONS**

Nomination des personnes pour la composition des instances de l'établissement  
voir PIÈCES ANNEXES

Vote à l'unanimité pour la composition des différentes instances

**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## **QUESTIONS FINANCIÈRES**

### **A - DBM 2021**

Objectif : prélever sur les fonds de réserve 10000€ pour l'achat de denrées.

Vote à l'unanimité pour la DBM présentée

**VOTE : Approbation à l'unanimité**

### **B - Projet de budget 2022**

diaporama pièce jointe

- 1, explication de la construction du budget (diapo 1)
  - Le budget est présenté par service
  - Il doit être présenté en équilibre (recettes et dépenses)
- 2, les recettes (diapo 2)
- 3, les dépenses (diapo 3)
- 4, les recettes des services généraux détaillées
- 5, la répartition des recettes
  - NB : recettes propres : location du gymnase + vente des objets confectionnés par la SEGPA
- 6, les dépenses des services généraux détaillés
- 7, répartition des dépenses par service (diapos 7 et 8)
- 8, récapitulatif des services en recettes et dépenses (diapo 9) + fonds de roulement

**Question d'un représentant des personnels enseignants : Des budgets exceptionnels avaient été demandés pour la mise en œuvre de l'activité escalade. Cela est-il envisageable sur le budget 2022 ?**

Ce ne sera pas possible pour l'exercice 2021 mais cela le sera sur l'exercice 2022 (à compter de mars – après le prochain CA auquel la proposition de cette dépense sera soumise).

**Question d'un représentant des parents d'élèves : Le montant indiqué sur la ligne VIE DE L'ÉLÈVE reste inchangé par rapport à l'an passé. Y aura-t-il un ajustement ?**

Il y a un transfert sur le service de VIE DE L'ÉLÈVE. Le montant des crédits fonds sociaux (département et état) ne sont pas connus à ce jour. On se base sur la dotation de l'an passé. Les crédits seront quoiqu'il en soit ouverts dès que les subventions seront attribuées à l'établissement.

**Remarque d'un représentant des parents d'élèves :**

L'association de parents d'élèves peut appuyer la demande de l'équipe d'EPS pour l'attribution d'une aide exceptionnelle du département pour une activité escalade

Vote à l'unanimité pour le projet de budget présenté  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

**C - Contrats et conventions**

Voir pièces annexes

Vote à l'unanimité pour l'ensemble des contrats et conventions présentés  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

**D - Délégation de la passation des marchés**

Le CA peut donner délégation au chef d'établissement pour passer des marchés dans la limite des crédits ouverts au budget. Ceci concerne des montants inférieurs à 40000€ .

Dans le cas d'une opposition du CA, le CA devrait se réunir pour effectuer les votes pour chacun des marchés à passer.

Vote à l'unanimité pour la délégation de passation des marchés au chef d'établissement  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

**E - Projet de théâtre en espagnol**

Vote à l'unanimité pour la participation volontaire des familles à hauteur de 12 € / enfant  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

**QUESTIONS PÉDAGOGIQUES**

**A - Prévision des effectifs pour la rentrée 2022**

Le chef d'établissement présente les effectifs prévus à la rentrée 2022 :

- niveau 6è : 192 élèves (IA) prévisions du CE (202)
- niveau 5è : 200
- niveau 4è : 174
- niveau 3è : 191

On observe une stagnation des effectifs prévus. La structure n'est à ce jour pas définie.

La démographie des 12-15 ans commence à décroître à partir de la rentrée prochaine.

Il est attendu 400 élèves en moins pour la rentrée prochaine sur le département.

La démographie du secteur ouest de Nantes devrait normalement continuer à augmenter : programmes d'habitations prévus.

Des réflexions sont menées relatives au bâti (espaces communs et couverts pas assez nombreux).

## **B - Présentation du programme prévisionnel du CESC et du CVC**

CESC : voir pièce jointe

### CVC

Le CVC compte 15 représentants des élèves. Ils ont été reçus ce jour pour explicitation de leur rôle. CVC comprend 2 commissions :

- commission vie de l'établissement
- commission éco-délégués : élèves sensibilisés aux questions environnementales : ils auront à développer et/ou proposer des actions de sensibilisation ou des projets.

Une première réunion a recueilli les idées des élèves.

Une réunion sera prévue à chaque période.

La prochaine réunion permettra de donner des réponses aux demandes recueillies.

### **Question d'un représentant des parents d'élèves : Les lieux de convivialité sont-ils ré-ouverts ?**

Le foyer est ré-ouvert 2 fois par semaine, les lundis et jeudis (12h30-13h30) : ouverture sur 2 demi-heure avec à chaque session une jauge de 25 élèves.

Des activités sont proposées aux élèves sur la pause méridienne avec pour partenaire l'ACCOORD :

- mardi midi : activités créatives
- jeudi midi : activités sportives

Les tables de ping-pong sont de nouveau accessibles.

Les clubs ont tous redémarré et l'Association Sportive (AS) fonctionnent également.

Toutes les activités de l'AS fonctionnent avec un effectif satisfaisant : 150 inscrits.

Il existe à ce jour 4 créneaux sur le midi et des activités le mercredi

exemples :

- futsal : benjamin / minime – garçons et filles,
- circuit training
- mercredi : athlétisme / handball / tennis de table et badminton
- Mercredi 1<sup>er</sup> décembre : cross départemental

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Question des représentants des enseignants**

#### **Une des classes mobiles nouvellement arrivées peut-elle être positionnée dans le bâtiment Galilée ?**

Madame l'Adjointe Gestionnaire indique qu'une classe mobile est déjà en place dans le bâtiment Galilée. Elle est destinée à l'utilisation des classes de SEGPA prioritairement. Mais une concertation entre les professeurs enseignant à Galilée devrait permettre de donner accès aux professeurs qui en éprouvent le besoin.

## Question des représentants des parents

**1) Cela fait maintenant un trimestre que plusieurs classes n'ont pas eu un seul enseignement en technologie. Si vous nous avez expliqués les difficultés de recrutement, cela n'est pas acceptable. D'autant qu'aucune solution intermédiaire n'a été apportée.**

Nous allons adresser un courrier au rectorat, puis si la situation n'évolue pas rapidement nous saisissons le tribunal administratif. Par ailleurs, beaucoup de parents s'inquiètent des absences des équipes pédagogiques. Nous serons extrêmement vigilants cette année à ce que la règle d'un professeur absent plus de quinze jours soit immédiatement remplacé, à défaut nous saisissons le rectorat puis si besoin le tribunal administratif.

**A ce titre, pouvons nous connaître le nombre d'heures qui n'ont pas été assurées à chaque trimestre pour l'ensemble des classes du collège? Auriez-vous des données identiques sur le plan national ?**

Il est rappelé ce jour qu'un professeur de technologie a été nommé. Nous sommes dans l'attente de la réception de son contrat qui déclenchera sa prise de fonction.

Madame la Principale Adjointe fait l'état des lieux des heures de cours non assurées, précisant qu'il sera distingué les heures non assurées pour raisons professionnelles (convocation à des formations, sorties ou actions pédagogiques par exemple) et les autres heures de cours non assurées (congrés maladie, absences personnelles autres – sépultures, ...).

- Heures de cours non assurées pour raisons professionnelles 267 h
- Heures de cours non assurées pour d'autres raisons 560,5h
- Total des heures non assurées 827,5h

Cela correspond donc à 7,88 % de cours non assurés avec les 2,5 mois d'heures de technologie non assurés.

Sans la technologie, le taux de cours non assurés est de 6,24 %.

Madame la Principale Adjointe ajoute que le taux d'absence de professeur au sein du collège pour raisons personnelles (maladie, sépulture, garde d'enfant malade, ...) entraîne 3,69 % de cours non assurés.

A titre de comparaison, au niveau national, le taux d'absentéisme des professeurs était de 6,6 % pour l'année 2019-2020.

**2) Le collège organisera-t-il une soirée de fin d'année ?**

**Pour les 3ème qui n'ont pas eu de voyage scolaire, une initiative même modeste pourrait-elle être envisagée ?**

Monsieur Le Principal assure que cela est envisageable sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

**3) Sur l'évaluation des élèves, les parents sont un peu perdus, entre les professeurs qui évaluent par compétences, puis ceux qui le font avec des notes, avec l'algorithme qui transforme les compétences en notes,...**

Monsieur le Principal indique que l'établissement est en phase de transition. En effet, la formation et l'évaluation par compétences s'installent de manière progressive. Même si les élèves de 6è ont l'an passé connu ce nouveau mode d'évaluation. Les équipes pédagogiques ont souhaité éprouver les échelles descriptives et mieux les maîtriser avant de généraliser la mise en œuvre au niveau 5è. Celui-ci sera donc investi dès l'an prochain.

4) La cinquième vague est là. Nous nous interrogeons sur les dispositifs de continuité pédagogique pour les cas contacts ou les élèves mis en quarantaine qui selon les parents s'avèrent inopérants. Selon nos remontées, la stratégie du binôme ne semble pas fonctionner. De plus, le professeur principal ne semble pas informé que l'élève est mis à l'écart du groupe, il est juste porté absent. Cela pose un véritable problème puisque sans demande de ses parents, l'élève n'a aucune continuité d'enseignement. D'autres mesures sont-elles envisagées ?

Un protocole de continuité pédagogique a été élaboré dès la pré-rentrée. Au regard du très faible nombre de cas d'élèves en isolement, le protocole n'est pas rigoureusement respecté. Il est prévu qu'il soit rappelé notamment lors de l'édition du semainier, afin d'être mieux appliqué. Les professeurs des classes concernées seront alertés par ce type d'absence, même si le motif apparaît lorsque l'appel est effectué.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION : MARDI 22 FEVRIER 2022

FIN DE SÉANCE A 19H45